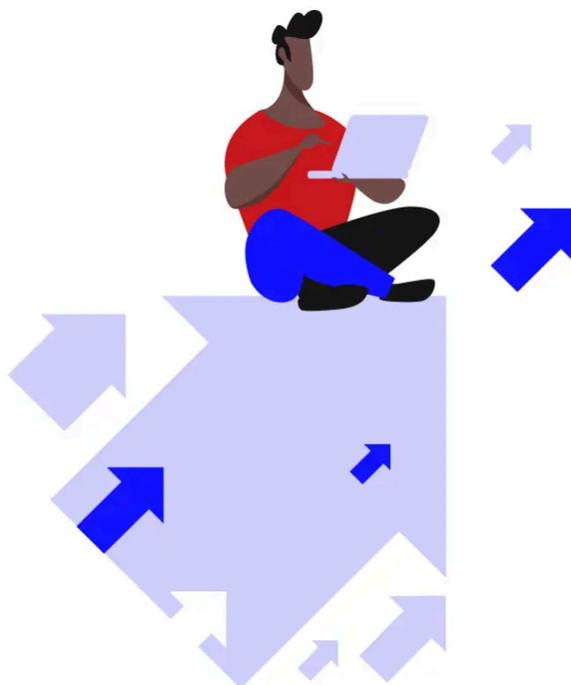


# Accueil

## Ouverture de la phase de corrections des données salariés le 22 mai !

Si vous avez reçu un courrier de la part du Ministère du Travail vous invitant à mettre à jour les données relatives à des salariés, rendez-vous dès maintenant dans votre espace personnel pour corriger les données relatives à vos salariés (ou bouton "Se connecter" en haut à droite de cette page).

En savoir plus sur votre rôle en tant qu'employeur/expert-comptable



## Pourquoi voter à cette élection ?

Grâce à l'élection syndicale TPE, près de 5 millions de salarié(e)s des très petites entreprises et d'employé(e)s à domicile, qui n'ont pas de représentants dans leur entreprise ni de CSE (Comité Social et Economique) vont pouvoir voter pour être

représenté(e)s, défendu(e)s et conseillé(e)s

En savoir plus

## Du 25 novembre au 9 décembre 2024, désignez le syndicat qui vous représentera

Comme près de 5 millions de salarié(e)s des très petites entreprises (de moins de 11 salariés) et d'employé(e)s à domicile, vous serez appelé(e)s à voter pour être représenté(e)s dans votre vie professionnelle.

### Comprendre l'élection



### Être représenté

Les syndicats représentatifs interviennent au niveau interprofessionnelle

### Être défendu(e)

Les résultats de cette élection permettent aux syndicats de

### Être conseillé(e)

Des représentants des syndicats seront également désignés dans les CPRI, les

et au sein de  
chaque branche  
professionnelle,  
pour négocier les  
salaires, votre  
temps de travail, les  
primes, vos  
conditions de  
travail, etc...

désigner les  
conseillers  
prud'hommes, qui  
vous défendent  
en cas de conflit  
avec votre  
employeur.

commissions  
paritaires régionales  
interprofessionnelles  
qui informent et  
conseillent les  
salarié(e)s sur leurs  
droits au travail.



## Puis-je voter ?

Vous êtes salarié(e) d'une très petite entreprise (moins de 11 salariés) ou employé(e) à domicile ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024, votez pour participer à la désignation des syndicats qui défendront vos intérêts et vous conseilleront dans votre vie professionnelle !



## Pourquoi mon vote est utile ?

En votant, vous contribuez à désigner ceux qui vous représenteront, vous conseilleront et vous défendront dans votre vie professionnelle, qui vous soyez salarié(e) d'une très petite entreprise, salarié(e) du particulier employeur ou que vous soyez apprenti(e).



## Résultats 2021

Consulter les résultats de l'élection syndicale TPE 2021

## Abonnez-vous à la Newsletter

Abonnez-vous à la Newsletter

*Votre adresse électronique (ex. nom@domaine.fr)*

S'abonner

Abonnez-vous à la Newsletter

[Haut de page](#)

**CODE  
DU TRAVAIL  
NUMÉRIQUE**

Trouvez les réponses à vos questions en droit du travail